

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION
EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
SALAPOUMBE TENUE A MOMBOUE**

L'an deux mil huit et le neuvième jour du mois d'Avril à 13heures très précises, s'est tenue dans le hangar de la chefferie de Momboué, la réunion de sensibilisation des populations relative au classement de la forêt communale de Salapoumbé, y prenaient part :

- Le Chef de district de Salapoumbé, président.
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko, superviseur.
- Le Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse de Salapoumbé, rapporteur.
- Le 2^e Adjoint au Maire de Salapoumbé.
- Le représentant de la G.T.Z.
- Le représentant de l'ONG locale.
- Le président du comité paysan forêt.
- Les populations de la localité concernée (*voir liste en annexe*).

Après explications et présentation du contexte, les préoccupations suivantes ont été retenues.

Toutes les populations adhèrent à l'idée du classement de la forêt communale de Salapoumbé.,

Les limites provisoires de cette forêt ne causent aucun problème pour les populations de Momboué. Que les procès-verbaux de la mouture du classement soient déposés dans toutes les chefferies. Que les limites de cette forêt soient bien matérialisées. Qu'on favorise l'insertion des jeunes, mieux des chômeurs aux différents emplois que l'exploitation de cette forêt va générer.

Il est 16heures très précises quand la réunion s'achève.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit./-

Fait à Salapoumbé, le 9 APR 2005

Le Rapporteur,


Rajol Germain
Technicien Supérieur
des Eaux et Forêts
Classe Exceptionnelle

Le Président,


Barranguen Théodore

**PROCES-VERBAL DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS
DE MOMBOUE EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE SALAPOUMBE.**

L'an deux mil huit et le neuvième jour du mois d'Avril à 13heures très précises s'est tenue à Momboué, la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé ; Sous la supervision du Délégué Départemental du MINFOF, du Chef de District de Salapoumbé président qu'accompagnaient : le 2^e Adjoint au Maire de Salapoumbé, du Chef de village de Momboué, le président du comité paysan forêt, les ONGs locales, le Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse de Salapoumbé rapporteur, le Maréchal de Logis OUMAROU Adjoint au Commandant de Brigade de Salapoumbé.

Compte tenu du fait que, dans le village Momboué aucun villageois n'est touché par la forêt communale, le Chef de District a pris la parole et a tenu à remercier les populations de Momboué qui ont répondu présent à cette réunion puis, il a brossé l'historique de cette forêt communale qui a germé en 2004, puis en 2007 le Ministère des forêts et de la Faune a présenté l'avis au public et puis dressé la carte telle qu'ici présente ; Le 26/03/2008 à Yokadouma, s'est tenue la réunion de sensibilisation des Autorités Administratives, des Chefs Traditionnels, des Elites extérieures et intérieures, et mandat a été donné au Délégué du MINFOF et au Chef de District d'étendre cette sensibilisation aux populations des villages concernés et c'est ce qui explique l'objet de la présence de la forte délégation à Momboué.

Après ces propos introductifs, le Chef de District a passé la parole au Délégué du MINFOF pour les explications d'ordre techniques. Prenant la parole, le Délégué a décrit les limites de la forêt communale au niveau de Momboué, il a dit que la limite se trouve au niveau de Belibo, les voies se sont levées car Belibo est un cours d'eau qui se jette à la Lokomo, mais, plutôt dans le village Welele la population a rectifié du coup, le délégué a donné le nom de Belisapa bien après on a parlé du cours d'eau Backanpa mais ce dernier est intermittent c'est-à-dire il tarit pendant la saison sèche. Après cette précision, le délégué a continué ses explications, il a dit aux populations de Momboué que, les revenus de l'exploitation de la forêt communale reviennent à 100% à la Commune.

Elles viendront s'ajouter à ceux de la R.F.A, la gestion de la forêt communale sera comme celle des U.F.A à la seule différence que la forêt communale est la propriété de la Commune de Salapoumbé, les populations riveraines verront leurs droits d'usage respectés (la chasse de subsistance, la pêche, la cueillette, le ramassage et la collecte, la récolte etc..). Le Délégué a largement expliqué aux populations ce qu'on entend par chasse de subsistance et chasse traditionnelle. Après cette explication la parole a été donnée aux populations.

Le 1^{er} intervenant : MOWONGOLO Lucien, conseiller municipal il dit qu'il souhaiterait que la forêt soit clairement délimitée, que ce qui a été décidé soit consigné dans les procès-verbaux et envoyé dans les chefferies, que dans la forêt communale qu'on favorise les jeunes de la localité pour leur insertion dans les différents emplois que pourra générer la forêt. (Embauche des jeunes de la localité) car continue-t-il, plus souvent c'est plutôt des jeunes venus d'ailleurs qui sont favorisés. Le Chef de District a répliqué en disant à Monsieur MOWONGOLO qu'il ne refuse pas la Bimomisation des emplois dans le District, mais il a souvent conseillé les jeunes de chercher à être formé par exemple au CEFAM, à l'école des eaux et forêts, à Dschang pour venir gérer la forêt communale. Comme s'est fait à GORO il se rebiffe à accepter qu'un enfant qui a le niveau de la classe de 3^e vienne lui dire qu'il veut être gardien dans une société.

Alors que les jeunes du district apprennent les métiers car il vaut mieux d'être chômeur qualifié qu'un chômeur non qualifié.

Il est 16h très précises à Momboué lorsque la réunion s'achève.

NB : les listes des présences sont jointes en annexe.

Fait à Salapoumbé, le _____

Le Rapporteur,

Thibault Sermain
Thibault Sermain
Technicien Supérieur
des Forêts et Forêts
Classe Quinquennale

Le Président,

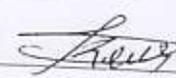
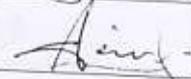
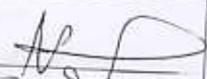
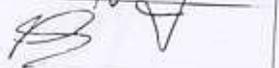
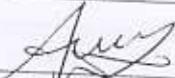
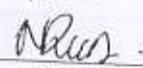
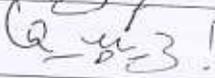
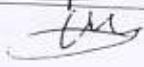
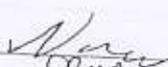
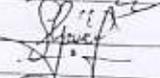
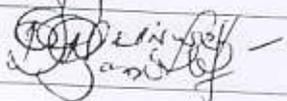
Barranguen Njoudine
Barranguen Njoudine

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE
LA FORET COMMUNALE DE SALAPOUMBE.

Lieu : MOUMBOUE

Date : 09 Avril 2008

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	KAA Elie	chef du village	mambou' 
2	NKUMIZO MPEKA Gerard	commerçant	
3	MOWOUNGOTO Lucien	conseiller	
4	ADJINA Thérèse	Ménagère	-
5	IBITTA Betty Thérèse	enseignant	
6	NIENTCHIA Delise	ménagère	
7	Mimbouli Georgette	Ménagère	
8	Miamilologo M. Claire	Ménagère	+
9	ADOLO Lucie	Ménagère	-
10	MAHELE A.W.A.	Cultivateur	
11	NGOULO René	Enseignant	
12	MPOLO Placide	I-H-	
13	MENGUEA Marien	Cultivateur	
14	BIMOUAKI SYLVAIN	Cultivateur	
15	AKU Pierre	Président du CPE Moumboue Ngoulouzo	
16	Aloni Apollinaire	Cultivateur	
17	Ojedambi Nestor	Cultivateur	
18	Indemo Gerard	BT/CIFEB	
19	MAZA Aime Rakuriri	EGZ PRO PFE	

20	LEUDES-LEUDES Gantier	CSD F (PE) / BA 2 ^e me Adjoint au Maire	Stedman
21	Malemo Mario		Stedman
22	Bassanguem Thio	CA/Sal	Stheo
23	PANDONG Eitel	DDFOF/BN	Ja
24	NDU Quenouire G	AC. B Subis	Ja
25	KALJOB GERMAIN	CPCFC Sala	Ja
26	MOABAMB charlotte	menagere	Se
27	KAA Lo julienne	menagere	H
28	MOAMIBO ZA	menagere	MO
29	MIAPEL charlotte	menager	L
30	BILANDI AteL	Cartographe	Ja
31	MOKIO BETTI Adrie	Conseiller Punic	Ja
32	Bassanguem Thioare	CA/Sal	Stheo
33	Angama Mathieu	Representant	Ja
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION
EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
SALAPOUMBE TENUE A KOUMELA**

L'an deux mil huit et le dixième jour du mois d'Avril à 09heures très précises, s'est tenue dans le hangar de la chefferie de Koumela, la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé, y prenaient part :

- Le Chef de district de Salapoumbé, président.
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko, superviseur.
- Le Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse de Salapoumbé, rapporteur.
- Le 2^e Adjoint au Maire de Salapoumbé.
- Le représentant de la G.T.Z.
- Le représentant de l'ONG locale.
- Un membre du comité paysan forêt en la personne de BEKO.
- Les populations de la localité concernée (voir liste en annexe).

Après présentation du contexte de classement, les explications, les débats et autres discussions, les préoccupations suivantes ont été retenues.

Toutes les populations de Koumela sont favorables à l'idée du classement de la forêt communale de Salapoumbé.

Les limites provisoires de ladite forêt ne causent aucun problème pour les populations de Koumela.

Les propriétaires des champs, du moins ceux présents à la réunion (2/19) sont favorables à l'indemnisation.

Il est 11heures40mn quand s'achève la réunion.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit./-

Fait à Salapoumbé, le 10 AVRIL 2010

Le Rapporteur,

Malio Gornain
Technicien Supérieur
des Forêts
Classe Exceptionnelle

Le Président,

Bamanguen Nivodre

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE
LA FORET COMMUNALE DE SALAPOUMBE.

Lieu : KOUMELA

Date : 10 Avril 2008

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	MOKENDA-Hokompea Ehenne	Conseiller Municipal	
2	Atio Leon Philippe	chef du quartier	
3	BERO Paul	cultivateur	
4	BE BA BEKA Samuel	cultivateur	+
5	KOMBIA STEPHANE	P.M	
6	Nbokanda Wandjo Bonaventur	chef du village Koumela	
7	Koumela Benjour	Commis	
8	ASO KOA IONAS	- // -	
9	MOSSOLA Claude	- // -	
10	INGOLI Genevieve	menagere	
11	MOKANO Blanche	- // -	
12	Medika Nicolas	-cultivateur	
13	NGUELI Micheline	menagere	+
14	DELI ELIANE	- // -	+
15	KBENGUE Suzanne	- // -	
16	LINGBO Martine		
17	BEKABEKA Wandjo Doro	ENSEIGNANT	
18	ALOMBI BERNADETTE	menagere	
19	DELI JEANNE	menagere	

20	NABOUM Olive	Eleve messagère	fr
21	MATOUBA Ghislain	cultivateur	fr
22	KOUKA ESTELA	e leve	cel
23	KOKOMAMANDA Sylvie	Rep. Femme Menagere	cel
24	NAKANSA Jean Noé	cultivateur	fr
25	GOLLA -	1 - - - 1	cel
26	Ali garga	chauffeur	cel
27	HOKOUA	cultivateur	cel
28	MIKOSSO	1 - - - 1	cel
29	NBUIH Marcel	1 - - - 1	A
30	BESSIMBA	Menagere	fr
31	Ndjaboa	1 - - - 1	cel
32	ETOUBA	cultivateur	cel
33	MBOUANI	Menagere	fr
34	Idjissi	1 - - - 1	cel
35	Bombi Marcel	cultivateur	fr
36	TONGA	Menagere	fr
37	BRA Ali	commerçab	fr
38	Yelima Gaston	chef du quartier	
39	SINDIEMO Gérard	DI/CIFED	fr
40	LEUDEU-LEUDEU G.	CSDF (M) Rep INFE/BN	fr
41	Malemo Mario	2 ^{ème} Adjoint au Maire	fr
42	KANGA Nino	cultivateur	fr
43	MOAZA Amé Darwin	EGZ/ADAPRE	fr

44	Banauqun Uit CO/Sal	Btho
45	Angona Mathieu Representant BK	el
46	KALJOB GERMAIN	epe fe sala
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67		
68		
69		
70		

**PROCES-VERBAL DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS
DE MIKEL EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE SALAPOUMBE.**

L'an deux mil huit et le huitième jour du mois d'Avril à 15heures30mn très précises, s'est tenue dans la salle de la chefferie de MIKEL, la réunion de sensibilisation des populations en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé, y prenaient part :

- Le Chef de district de Salapoumbé président.
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko superviseur.
- Le Chef de Poste de contrôle forestier et chasse de Salapoumbé rapporteur.
- Le représentant de la G.T.Z.
- Le représentant de l'ONG CIFED.
- Les populations de la localité citée(*voir liste en annexe*).

Après explications et débats et autres discussions, les préoccupations suivantes ont été retenues.

- 1- Toutes les populations de MIKEL s'accordent à ce que le périmètre réservé pour la forêt communale soit classé.
- 2- Les limites de la forêt communale provisoires ne causent aucun problème pour les populations.
- 3- Le propriétaire du champs à l'intérieur de ce périmètre s'est opposé à son expropriation ou de son indemnisation de toute nature dans un premier temps avant d'accepter après moult tractations et concertations avec certains notables du village à la demande du président de séance.

La réunion a pris fin à 19h00 très précises.

En foi de quoi le présent procès verbal a été établi pour servir et valoir ce que de droit./-

Fait à Salapoumbé, le 08 AVR 2000

Le Rapporteur,


Rabat Bourrain
Technicien Supérieur
des Bois et Forêts
Classe Exceptionnelle

Le Président,


Bourrain Théodore

**PROCES-VERBAL DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS
DE MIKEL EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE SALAPOUMBE.**

L'an deux mil huit et le huitième jour du mois d'Avril à 15heures30mn très précises, s'est tenue à MIKEL, la réunion de sensibilisation des populations en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé ; Sous la supervision du Délégué Départemental des forêts et de la faune de la Boumba et Ngoko, du Chef de District comme président, du Chef de canton de la localité qu'accompagnaient, les représentants des ONGs locales et du Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse comme rapporteur.

Prenant la parole, MOAZA Aimé, représentant de la GTZ a tenu à expliquer aux populations et en langue locale (le Bomam) le contexte du classement de la forêt communale de Salapoumbé, après cet éclaircissement, le Chef de canton a souhaité la bienvenue à toute la délégation qu'accompagnait le Délégué et le Chef de district, il a ensuite exprimé la joie des populations de MIKEL de voir la forêt communale classée, car dit-il que les populations en ont maré de voir que toutes leurs forêts sont prises par les sociétés d'exploitation forestière.

De vivement a-t-il ponctué, toutes les populations de MIKEL adhèrent au projet du classement de la forêt.

Par la suite, le Chef de district a pris la parole et a remercié le chef de canton au nom de la délégation qui l'accompagnait. Puis il a brossé l'historique de la forêt communale. Cette idée qui a germé en 2004, puis en mars 2007 par l'établissement de la carte de la forêt par le MINFOF et la réservation, le 26/03/08 s'en est suivie à Yokadouma, la réunion de sensibilisation des Autorités Administratives, des Chefs traditionnels, les Elites extérieures et intérieures, au cours de laquelle, la recommandation a été donnée au Délégué du MINFOF et au chef de district de procéder à la même sensibilisation dans tous les villages concernés, c'est ce qui a motivé la présence de cette délégation dans le village de MIKEL.

Après son propos, le chef de district a passé la parole au délégué du MINFOF pour des explications, et les éclaircissements d'ordre technique.

Le Délégué a tenu à dire aux populations de MIKEL, que une fois classée, la forêt communale de Salapoumbé aura la même gestion que les U.F.As, sauf que dans cette forêt les droits d'usage seront reconnus aux populations riveraines, entre autres ; la chasse traditionnelle, la pêche traditionnelle, collecte, le ramassage(des fruits la mangue sauvage, le Djassan, le Tondo) la cueillette l'okok. Le Délégué a insisté en expliquant aux populations ce que c'est que la chasse traditionnelle qui se limite aux animaux de classe C, elle devra se faire de manière raisonnable et non a but lucratif. Elle est proscrite aux animaux de classe A et B. poursuivant sa parole, le Délégué du MINFOF a tenu a dire aux populations qu'à l'intérieur de la superficie réservée pour la forêt communale il y a 31 champs. Il a dit que deux alternatives se présentent aux populations.

1°) Accepter à être indemnisé pour aller s'installer ailleurs,

2°) Refuser de quitter et proposer qu'on délimite votre champ. Parlant des champs, il y a des champs agricoles avec les cultures pérennes (Cacao, café etc...) et les champs agricoles avec les cultures comme le macabo, le maïs, les arachides, le Délégué a encore dit aux populations que la délégation est à la phase de sensibilisation. Et il n'a pas dit aux populations de quitter tout de suite.

Après cette intervention, le Délégué a sorti la carte et a dit que dans tout le village MIKEL il n'y a que deux personnes qui ont les champs à l'intérieur de la forêt communale :

- AWOUNA Dieudonné, Bantou
- AYOSSI Apollinaire, Bantou

Suivant les coordonnées G.P.S seul AWOUNA Dieudonné est à l'intérieur de la forêt communale. AYOSSI Apollinaire est à la limite du côté droit de Ndobou (cours d'eau).

Après ceci, la parole a été donnée aux populations :

1^{er} intervenant, MBANDJO Jasmin, conseiller MIKEL a voulu revendiquer qu'il était dans la forêt communale, mais d'après la description des limites, il est avéré que MBANDJO Jasmin est du côté gauche du cours d'eau Ndobou qui forme la limite avec la forêt communale à sa rive droite. Conclusion et séance tenante il n'est pas dans la forêt communale.

BEJAMBE, a voulu aussi revendiquer mais en conclusion sa plantation n'est pas à l'intérieur de la forêt communale.

MOADICK Pierre, dit qu'il n'a pas entendu parler des cultures industrielles seulement les cultures pérennes, du coup on lui dit que les deux veulent dire la même chose, le Chef de district a posé la question à AWOUNA s'il acceptait d'être indemnisé, au prime abord, AWOUNA a dit qu'il n'acceptera pas d'être indemnisé car s'il meurt ses enfants hériteront cette plantation.

AWOUNA indécis nous dit, qu'il se plie à la loi, après il se rebiffe, il dit qu'il n'accepte pas l'indemnisation. Après une longue dissension le chef de district a désigné une commission de cinq personnes conduite par le chef de canton c'est après cette concertation que AWOUNA a accepté enfin d'être indemnisé.

2^e intervenant de MBANDJO Jasmin dit ceci, dans l'arrondissement de Moundou, Mikel a le plus grand nombre de chômeur et que s'ils veulent étendre leurs exploitations agricoles ils feront comment ?. Il demande en outre au chef de district de ne pas forcer AWOUNA d'accepter l'indemnisation car l'argent qu'on lui donnera pour la suite, ne lui servira à rien.

MBANDJO demande au chef de district que : avant qu'on envoie le projet de classement à Yaoundé, qu'on les fasse lire la mouture.

SIDEMO Gérard représentant d'une ONG locale, intervient énergiquement en faisant un appel à l'ordre à la délégation, il leur dit qu'ils sont là pour recueillir l'avis des populations et non les imposer un point de vue ni influencer leur décision, la commission départementale est là pour ça.

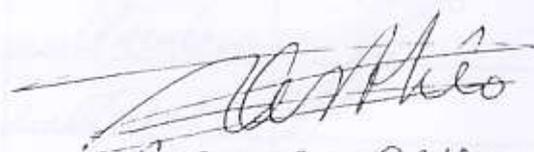
C'est après cet appel à l'ordre que la commission nous apporte le dernier point de vue de AWOUNA à l'arraché, nous sommes à 19h15mn lorsqu'on met un terme à la réunion à MIKEL.

Fait à Salapoumbé, le _____

Le Rapporteur,


Kaljoh Gormain
Technicien Supérieur
des Eaux et Forêts
Classe Exceptionnelle

Le Président,


Baranguen Théodore

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE
LA FORET COMMUNALE DE SALAPOUMBE.

Lieu : MIKEL

Date : 08 Avril 2008

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	Bassangrenu Thiodor	CD/Sol	Bthio
2	PANDONÉ Eitel	DDFOF-BN	
3	Mikouak Marcelin	chef de canton	
4	Modjanola Robert	chef de village	
5	Sindembo Gérard	DT/CIT	
6	WAZA Aimé Nduruis	ET GÉO AFE	
7	Nbandjo Justin	conseiller. Nat	
8	Etonomie Anruto	mouageie	B
9	Wofji Catherine	mouageie	B
10	Bocima Jacques Thierry	cultivateur	Jis
11	MOA Nika Pierre Marc	conseiller Nat	
12	Gran Rock Tolobhon	assistant	
13	GBAGBI Martin	cultivateur	
14	Angoussa Paul	cultivat.	
15	AFOBO Jean	cultivat	ve
16	AFOBO Jean	cultivat	
17	AFOMBAK olivier	ELEVE	
18	LIKA Jean pierre	cultivat	no
19	EJoek pierre	cultivat	

20	Daboudou Lopa f. Macaire	technicien	Risermann
21	Abame Bando Honoré	Cultivateur	Am
22	ZOUABOUMA Olivier	INSTITUTEUR	Am
23	Diwala Monocent.	Menuisier	Am
24	ABO LAPP	BLUB	Am
25	Banda Jean	A/E	Am
26	NDJILLO Emile	cultivateur	Am
27	Soulemadou	Taximan	Am
28	Kinopi Biemis	cultivateur	Am
29	Nodjémbou Raul	planteur	Am
30	Londo Arnel	cultivateur	Am
31	Alambou Elader	Planteur	Am
32	AZOM Blasco	planteur	Am
33	Ndoung Joël	CHAUFFEUR	Am
34	BAGOUO MBOSSI	ABATTEUR	Am
35	NEOUKI GAISLIN	MENUISIER	Am
36	BOUSSA	cultivateur	Am
37	Yombouzi M.	planteur	Am
38	Kouk BOSSI	cultivateur	Am
39	Lepo Laurent	cultivateur	Am
40	Bendjambé	cultivateur	Am
41	AZELA Thacien	planteur	Am
42	To LASSO MBOSSI	chauffeur	Am
43	Nodjambou Raul	commerçant	Am

44	Goumardo	cultivateur	_____
45	BASSI MICHEL	Cultivateur	Nom
46	Kaplan & Sidier	cultivateur	_____
47	EKAN & Lazare	cultivateur	_____
48	Sapryngé Donatien	ATTB	_____
49	Akomo Richard	planteur	_____
50	Alouano Sieromé	planteur	_____
51	N Tombé André	planteur	Nom
52	Alagouandj A.	planteur	_____
53	BOUBA Lionan	commerçant	_____
54	Zotikoudoube	planteur	_____
55	Mekpoto Henri	Chef Centre	_____
56	KALJOB GERMAIN	Cpctc Sab	_____
60	Angouma Mathieu	représentant Bakus	_____
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			
68			
69			
70			

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION
EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
SALAPOUMBE TENUE A NGOLA 120**

L'an deux mil huit et le neuvième jour du mois d'Avril à 8heures15mn très précises, dans une des salles de l'école publique de Ngola s'est tenue la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé, y prenaient part :

- Le Chef de district de Salapoumbé, président.
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko, superviseur.
- Le Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse de Salapoumbé, rapporteur.
- Le 2^e Adjoint au Maire de Salapoumbé.
- Le représentant de la G.T.Z.
- Le représentant de l'ONG locale.
- Le secrétaire du comité paysan forêt.
- Les populations de ladite localité concernée(voir liste en annexe).

Au cours de cette réunion les populations ont donné les avis suivants par rapport au classement de la forêt communale de Salapoumbé,

Toutes les populations s'accordent à ce qu'un périmètre de forêt soit classé pour le compte de la Commune de Salapoumbé.

- Les limites provisoires de la forêt communale ne causent aucun problème pour les populations de Ngola 120.
- Les propriétaires du moins ceux présents ce jour à la réunion s'opposent à l'idée d'indemnisation. En outre, nous soulignons ici que sur sept planteurs de Ngola 120 se trouvant dans la forêt communale, seule deux étaient présents.

Il est 12heures32mn très précises quand la réunion s'achève.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit./-

Fait à Salapoumbé, le 05 APR 2000

Le Rapporteur,


Nahol Bourmain
Technicien Supérieur
des Eaux et Forêts
Classe Exceptionnelle

Le Président,


Fomanguen Théodore

**PROCES-VERBAL DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS
DE NGOLA 120 EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE SALAPOUMBE.**

L'an deux mil huit et le neuvième jour du mois d'Avril à 8heures45mn très précises, s'est tenue à NGOLA 120, la réunion de sensibilisation des populations en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé ; Sous la supervision du Délégué Départemental des forêts et de la faune de la Boumba et Ngoko, du Chef de District de Salapoumbé président qu'accompagnaient le 2^e adjoint au Maire de Salapoumbé, le Chef de NGOLA 120, le Maréchal de Logis OUMAROU adjoint au Commandant de Brigade de Salapoumbé[rapporteur et les ONGs locales.

Après la présentation du contexte en langue locale par AKUYATANT Nathan, le Chef de district de Salapoumbé a encore rappelé aux populations que la délégation qui l'accompagne vient dans le cadre de la sensibilisation pour le classement de la forêt communale il a ajouté en disant que, toute les populations de la Commune vivent des retombées de la R.F.A avec la forêt communale, ces revenus viendront augmenter, les recettes de la Commune et par ricochet le niveau de vie des populations. Il a tenu a rappelé l'historique de la forêt communale qui est parti de 2004 puis en 2007 quand le Ministère des forêts et de la faune a réservé cette forêt pour le compte de la Commune et dressé la carte de celle-ci. C'est ainsi que le 26/03/08 à Yokadouma a eu lieu la réunion de sensibilisation des Autorités Administratives, des chefs Traditionnels, les Elites extérieures et intérieures et mandat a été donné au Délégué du MINFOF et au chef de district d'étendre cette sensibilisation dans tous les villages concernés et touchés par la forêt communale. Et c'est ce qui explique la présence de cette forte délégation dans le village NGOLA 120. Bien après son propos le chef de district a passé la parole au délégué du MINFOF pour les explications d'ordre techniques relatives à cette forêt.

Le Délégué en prenant la carte a décrit la limite qui sépare la forêt communale et la zone agricole c'est le cours d'eau Sandjala, il a en outre rappelé aux uns et aux autres que la gestion et le classement de la forêt communale obéira aux mêmes mode de gestion que dans les U.F.A, la différence pour la forêt communale c'est que tous les revenus seront versés à la commune, les droits d'usage entre autres : la chasse de subsistance, la pêche de subsistance, la collecte, le ramassage, la cueillette seront autorisées aux populations riveraines. Il leur a encore dit qu'il y a deux choix qui se présentent à eux.

1°) accepter d'être dédommagé pour aller s'installer ailleurs

2°) rester dans les lieux et continuer à exploiter sa plantation ce qui obligera l'Etat à modifier la superficie de la forêt et délimitera votre champ. car à NGOLA 120, il y a sept planteurs qui ont leur plantation dans la forêt communale il s'agit des messieurs :

- AKUYATAN NATHAN Bantou
- MITSEMOM BANDI Colbert
- AKONE Rigobert
- BENI_Paul (BERRI)
- MBASSI Samuel (MBASSI) Baka

Sur les sept planteurs cités seuls deux étaient présents aux assises, les autres étaient soit absents ou se sont fait représenter vaguement.

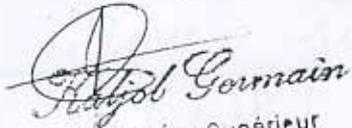
Lorsqu'on a passé la parole aux planteurs (MITSEMOM BANDI Colbert et AKUYATAN Nathan, ils ont dit qu'ils ne veulent pas être dédommagés c'est-à-dire abandonné leurs plantations. Car même si c'est l'argent qu'on leur donnera, ils ne savent pas quoi faire avec cet argent. Le représentant BAKA a dit que pour rien au monde, il ne peut céder sa plantation à qui que ce soit.

Après les absences constatées, la détermination des présents et du représentant de l'ONG, il a été conclu qu'à NGOLA 120, tout le monde adhère au classement de la forêt communale, mais personne parmi les planteurs n'accepte quitter sa plantation pour aller s'installer ailleurs. Ils sont favorables qu'on délimite leurs plantations, une fois de plus le représentant de l'ONG SIDEMO Gérard est intervenu pour mettre de l'ordre et pour qu'on influence pas la décision des population. C'est sur ce point que la réunion s'est achevée, il est 12 heures 34 mn très précises à NGOLA 120.

Fait à Salapoumbé, le 9 APR 2008

Le Rapporteur,

Le Président,


Hervé Gormain
Technicien Supérieur
des Eaux et Forêts
Classe Exceptionnelle

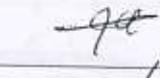
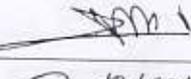
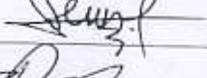
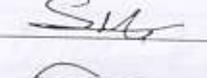
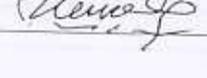

Barranguen Théodor

SENSIBILISATION DES POPULATIONS EN VUE DU CLASSEMENT DE
LA FORET COMMUNALE DE SALAPOUMBE.

Lieu : NGOLLA 120

Date : 09 Avril 2008

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	AKUYATANG NATHAN	CONSEILLER	
2	Mikong Jean	planteur	
3	ADoumazal cyrille	cultivateur	
4	LOWO Justin	enctimoteur	
5	KETIPA	Eleve	
6	D Sembol flavien	Abatteur	
7	Boumsa	planteur	
8	Beemb	planteur	
9	MODICK AURELIEU	ELEVE	
10	MEKOMEKOULW. TAXIMAN	TAXIMAN	
11	Koko	Taximan	
12	Medjilanioud	cutl-	
13	KALLO NESTOR	ELEVE	
14	NSOUNG HERWIN	TAXIMAN	
15	Adouma Fina	planteur	
16	Kebang Nazaire	plan teur	
17	BASSOSE NATHAN	cultivateur	
18	Mingouandj jacques	Cultivateur	
19	ESSABOU Marcel	chef du village	

20	Stouadambayare	planteur	
21	Andra Pascal	planteur	
22	Salsot Nestor	planteur	+
23	ZEH MATHIEU	DIRECTEUR EP-NGA 120	
24	MAONDA Gilbert	menuisier	
25	MONO O N O N O	Menagère	
26	Mezockman Flère	-11-	
27	Song Alinee	-11-	
28	Adoumagal Vincent	membre	
29	SKASSONEL	Christoph	
30	MINKA-MIKA	Pierre	
31	MIKOUAK DOUMBA	ELEVE	
32	HINDOUDJA - M	eleve	
33	MOBONGA - PAIRICE	eleve	
34	NSJEKOU BAUMEKRE	planteur	
35	Missoula Serge	-11-	
36	NBitombi Juliette	menagère	
37	Makadjot Marie	-11-	
38	Momakio Josephine	-11-	+
39	Onda Angele	-11-	
40	Mossoud Alice	-11-	
41	I B O M A D A Y B . E	PLANTEUR	
42	MEKOMEKOU A. christien	ELEVE	
43	Ntobol christien		

44	Erickegoul Basile	Ensy Rte	Erickegoul
45	MESSING NOVELS	MALÉ	Sill
46	ANKOH PHIDIAS	CHAUFFEUR	ST
47	DOKASSONEH Vincent	Enseignant	ST
48	Allulash Berthe	menagère	ST
49	Banawound Satoupa	planteur	ST
50	MBili	planteur	X
51	Mitjambang,	planteur	ST
52	Sindouo Gerard	ST/CITES	ST
53	KORA Aime Akhwin	ST-GRAND	ST
54	Bassangren Theo	coisal	ST
55	Malemo Mario	2eme adjoint au Maire	ST
56	Oumarou G	AC-B Sala's	ST
60	KALJAB GERMAIN	CPCFC Sala	ST
61	Angoma Mathieu	representant Baka	ST
62	Estabou Marcel	chef du village	ST
63	Adouma Emmanuel	planteur	ST
64	Adoumazal Cyrille	Cultivateur	ST
65	MINKA-MINKA Pierre	ABATEUR	ST
66	Pakala Urbain	Elève	ST
67	MORCEN	DABCK	ST
68	Adoumazal Vincent	planteur	ST
69	MINKOMANDY Jacques	planteur	ST
70	LAWO Justin	planteur	ST
71	BASSOSE NAÏHAN	cultivateur	ST

72	Mikouak Bienvenu	ÉLÈVE	M
73	KETINA --	OLIVIER	+
74	MODICK AURELIEN	Élève	Ouen
75	MISSOULA Serge	cultivateur	Ouen
76	IBOMADANB.ÉMERLY	PLANTEUR	M
77	MPonda Gilbert	menuisier	ceer
78	Flom adouel-laxone	planteur	Flom
79	Mitjembamel	planteur	+
80	DOKASSONEL Clément	enseignant	+
81	BINOUMBI Valentin	cultivateur	Betob
82	ondro Pascal	planteur?	+
83	SALBOUTI Nestor	planteur	+
84	AKAMEYONG ROBINSON	ÉLÈVE	+
85	SATOUA Cebestine	Planteur	Soud
86	MBILE	Planteur	+
87	MINDOUJA-H-levis	élève	+
88	NNAMEYO ELARION	Planteur	+
89	BANJOURO	chef de	+
90	KOUKA Dieudonné	Conseiller	+
91	KAMBA JEAN-CLAUDE		+
92	Mboti Nois	Planteur	+
93	Lolo nata gilbert	Planteur	Adou
94	WANGAI Felix	Planteur	+
95	MIKOMINDOUJ-Heuman	Planteur	+
96	RANDOUÉ Eiel	DRP/BN	+
97	LEUDEU-LEUDEU Gaetan	CSDF (FZ)/BN	Guéllou

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION
EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
SALAPOUMBE TENUE A TEMBE**

L'an deux mil huit et le huitième jour du mois d'Avril à 20heures40mn très précises, dans le hangar de la chefferie de Tembè s'est tenue la réunion de sensibilisation en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé, y prenaient part :

- Le Chef de district de Salapoumbé, président.
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko, superviseur.
- Le Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse de Salapoumbé, rapporteur.
- Le 2^e Adjoint au Maire de Salapoumbé.
- Le représentant de la G.T.Z.
- Le représentant de l'ONG locale.
- Les populations de Tembè (*voir liste en annexe*).

Après présentation du contexte de classement de la forêt communale, les explications, les débats et autres discussions, les préoccupations suivantes ont été retenues :

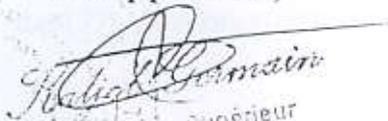
- 1- Toutes les populations de Tembè ont donné leur avis favorable pour le classement de la forêt communale de Salapoumbé.
- 2- Les limites provisoires de la forêt communale ne causent aucun problème.
- 3- Aucune personne de Tembè n'a le champ dans la forêt communale. Néanmoins il y a une appréhension, quant à la poursuite des activités traditionnelles et ce, malgré les garanties présentées par le Délégué du MINFOF,

Il est 22heures très précises quand la réunion s'achève.

En foi de quoi, le présent procès verbal est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit./-

- 8 APR 2008
Fait à Salapoumbé, le _____

Le Rapporteur,


Technicien Supérieur
des Forêts et Forêts
Classe Supérieure

Le Président,


Baranquien Vieodure

**PROCES-VERBAL DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS
DE TEMBE EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE SALAPOUMBE.**

L'an deux mil huit et le huitième jour du mois d'Avril à 20heures40mn très précises s'est tenue à Tembè, la réunion de sensibilisation des populations en vue du classement de la forêt communale de Salapoumbé ; Sous la supervision du Délégué Départemental des forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko, du Chef de District comme président, qu'assistaient : le 2^e Adjoint au Maire de Salapoumbé, le Chef de Tembè, les ONGs locales et le Chef de Poste de contrôle Forestier et Chasse comme rapporteur.

A l'ouverture de la séance, le chef de district a rappelé l'historique de la forêt communale de Salapoumbé qui a germé en 2004, puis en mars 2007, le Ministère des forêts et de la faune a fait la réservation et dressé la carte qui s'étend sur une superficie de 23 722 ha. Par la suite, le 26/03/08 s'est tenue à Yokadouma, la réunion de sensibilisation des Autorités Administratives, Traditionnelles, les Elites extérieures et intérieures, enfin mandat a été donné au Délégué Départemental des forêts et de la faune de la Boumba et Ngoko et au Chef de district, d'étendre cette sensibilisation aux populations des villages concernés et c'est la raison de la tenue de cette réunion à Tembè.

Après ces propos introductifs, le Chef de district a passé la parole au Délégué Départemental des forêts et de la faune. Le Délégué a dit aux populations de Tembè que, le classement de la forêt communale, sa mode de gestion sera pareille à celles des U.F.A sauf ici, que les 100% des revenus de cette forêt seront reversés à la Commune, en sus, des R.F.A . Que les droits d'usage des populations seront préservés entre autres, la chasse traditionnelle de subsistance, la pêche traditionnelle, la collecte, le ramassage, la cueillette seront préservées aux populations riveraines. Cette forêt aura un plan d'aménagement comme les U.F.A. le Délégué a demandé aux populations de Tembè que celui qui a la plantation là-bas se signale. Pour étayer sa question, il a fait appel au responsable de la G.T.Z pour lui apporter la carte de la zone et la présenter aux populations, les populations de Tembè par la voix de leur chef ont dit qu'elles n'ont pas de champ là-bas.

La population est-elle d'accord à l'idée du classement ? Unaniment tout le monde a accepté.

Le Chef de District a demandé si quelqu'un a une question à poser ?

1^{er} intervenant , BIPAKO, demande quels sont les animaux qu'ils doivent prélever, quelle qualité ?

Le Délégué pour répondre a BIPAKO a procédé à une large explication, d'abord en donnant la catégorie des animaux soumis à la chasse de subsistance (les animaux de classe C) c'est-à-dire les petits rongeurs, la chasse de subsistance n'est pas la chasse commerciale, la chasse traditionnelle est celle qui se pratique avec les fibres de la brousse (*corde et non avec le câble*), les animaux de classe A et B ne sont pas soumis à la chasse traditionnelle.

ASSOUMA Gaspard, demande ce qu'on fera des femmes qui ont les champs avant la limite, le Délégué lui répond qu'on est pas encore à la phase d'exploitation.

BOMEGUE Sidonie, elle dit que lorsqu'on met les pièges en brousse on ne connaît pas le nombre d'animaux qu'ils vont prendre, si au cours d'une partie de chasse on tue deux lièvres on peut vendre un pour s'acheter du pétrole ?

Le Délégué répond qu'à ce moment il ne s'agit plus de la chasse de subsistance.

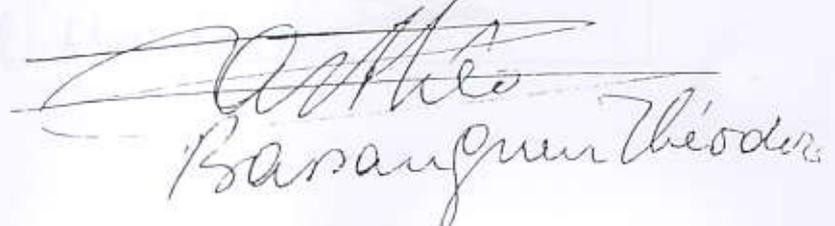
Il est 22h15mn lorsqu'on lève la séance./-

Fait à Salapoumbé, le _____

Le Rapporteur,


Le Rapporteur
Chef de Poste de Contrôle
Forestier et Chasse
Commune de Salapoumbé

Le Président,

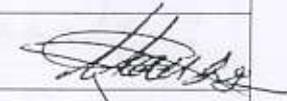
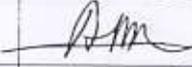
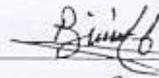
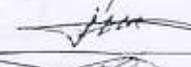

Baranguen Théodore

REUNION DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS RIVERAINES EN
VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE
SALAPOUMBE.

Lieu : TEMBE-PISTE

Date : 08 Avril 2008

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	Belikineye David	chef de village	
2	Malemo Mario	Conseiller	
3	MBali Martin	Planteur	
4	Malingué Rigobert	cultivateur	
5	Kallo alphonse	cultivateur	
6	Assouma Germain	NOTABLE	
7	NANBA mi MPOUNBO	cultivateur	
8	Azombo Flavien	planteur	
9	ASSOMO Veronique	Ménagère	
10	NGOUKENE Maurice	élève	
11	MOPOLIBOBI CHRISTIAN		
12	BE LIKINEYE JASMIN	PLANTEUR	
13	AMALO OMER	élève	
14	BINDOUM VERANT	élève	
15	AZOMBO wilfrid	cultivateur	
16	BIPAKO PASCAL	cultivateur	
17	Nangami Igor	cultivateur	
18	AZOMBO Magellan	cultivateur	
19	Bintzing gabriel	planteur	

20	Mpendagoumbi	cultivateur	
21	Pinali gaston	cultivateur	
22	ZETIP Guillaume	Prospecteur	
23	KAA Calvin	cultivateur	
24	MAKPO Dieudonné	cultivateur	
25	Mikong Jules	cultivateur	
26	Melondo Mesmer	Planteur	
27	SEKE Daniel	cultivateur	
28	Tomboli Simon	-	
29	BANADJE Sidonie	enseignante	
30	Maumdi Zaulia	Menagère	
31	merouri Bernadette	Menagère	
32	Idjoulouko Albertine	menagère	
33	OBAYA EVELINE	menagère	
34	BIANPE RIPANO	Planteur	
35	MABANE Clodine	Menagère	
36	Jamo Thérèse	Menagère	
37	Kontang Esther	Menagère	
38	Ando Antoinette	Menagère	
39	ALEKA Roseline	Menagère	
40	Metodia Gilbas	cultivateur	
41	Logoh Gertrude	Menagère	
42	ASSAIG ABMEL	cultivateur	
43	Ngnapana Suzanne	Menagère	

44	Mogouo Marc	Planteur	
45	Pessina Adrienne	Menagère	
46	ADETOUZI HENRI	cultivateur	
47	TIYE Philomène	Menagère	
48	SIBIKONDO Honorine	Menagère	
49	BOTOZI Marie	Menagère	
50	TOUAMA Laurentine	Menagère	
51	Mentzié Ach	cultivateur	
52	Aloni Blanche	Menagère	
53	SIMONOPHI Simon	cultivateur	
54	N'GOUKENE DONAÏEN	cultivateur	
55	NDAPEKÉ Dieudonné		
56	ASSILAPONDO G.	Planteur	
57	MBALÉ J. Bernard	Planteur	
58	LAKIMO JOSEPH	ABATTEUR	
59	Mangodiyonebori	Menagère	
60	yayo Gaston	cultivateur	
61	Kedjongwe Clémentine	Menagère	
62	Ndjopoum Jeanot	cultivateur	
63	NJEWA Vakre	cultivateur	
64	Kokondi Gaston	cultivateur	
68	Bamangum Ugo	CM/Sol	
69	PANDONG Etel	BDFOF/BN	
70	Sindemo Gerard	BT/UPED	
71	KALJOB BERNAIN	CPCE/ENL	
	Angoma Mathieu	représentant Etat.	